

LA PETITE PAYSANNERIE D'UNE ZONE DE MONTAGNE POLONAISE (LES PIENINY) FACE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Emilia CHANTRE¹, Gilles BAZIN²

En partenariat avec IMUZ, Instytut Melioracji i Użytkow Zielonych, Kraków-Falenty.

Introduction

Entrée dans l'Union européenne (UE) le 1^{er} mai 2004, la Pologne est le 6^e pays de l'UE27 de par sa superficie (31,2 millions d'hectares) et sa population (38,6 millions d'habitants), et se caractérise par un nombre très important d'exploitations agricoles (1 786 700 de plus de 1 hectare en 2005), dont une majorité de petites exploitations de moins de 10 ha. La part de la population active employée en agriculture est de 18,8% en 2006, part la plus élevée des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) entrés dans l'UE. Véritables réservoirs de main d'œuvre, ces petites exploitations agricoles polonaises, qui ont développé depuis 10 ans leur autoconsommation et leur diversification, font aujourd'hui l'objet de multiples questionnements quant à leur devenir, dans le contexte d'un taux de croissance fort (5% en 2007) et de baisse rapide du taux de chômage en Pologne (20% en 2002 à 13,8 % en 2007), corrélé à une augmentation des départs à l'étranger, saisonniers ou fixes, (4% de la population depuis 2004).

L'entrée dans l'UE de la Pologne s'est traduite par un afflux de subventions issues de la Politique Agricole Commune (PAC): de 2004 jusqu'en 2013 la Pologne a reçu et recevra 30% du budget agricole européen des 10 PECO pour les aides directes à l'ha (1^{er} pilier) et le développement rural (2^e pilier). Pour la période 2004-2006, ces financements d'élèvent à 2,87 Mds €, et pour la période 2007-2013, à 21 Mds €. Trois ans après l'entrée de la Pologne dans l'UE, quel est l'impact de la PAC et plus particulièrement des aides européennes sur ces petites exploitations agricoles ?

Pour répondre à cette question, la zone de moyennes montagnes des Pieniny a été choisie, car il s'agit d'un terrain d'étude aux petites exploitations, nombreuses et résistantes dans une zone qui est considérée comme naturellement défavorisée. Au cœur de la région Małopolska, cette zone, dont les activités économiques principales sont l'agriculture et le tourisme, est doublement défavorisée pour l'agriculture : de par le milieu naturel, montagnard et la situation géographique, isolée, mais aussi de part son histoire, qui a maintenu une densité de population très forte et un parcellaire très morcelé. Et pourtant, le paysage offre au visiteur des champs cultivés, vaches et moutons au pâturage, meules de foin, témoignages d'une activité agricole très présente.

Les données de cette étude se basent sur un diagnostic agraire réalisé en 2007 dans le cadre d'un mémoire de master 2, fournissant une modélisation du système agraire³ de la zone étudiée. Cette méthode repose sur un travail de terrain de 5 mois fondé sur l'étude du milieu naturel et sur des enquêtes historiques et technico-économiques détaillées auprès des agriculteurs (plus de 60 agriculteurs rencontrés dont 36 agriculteurs enquêtés), sur des rencontres avec des responsables locaux, complétés par une étude bibliographique de documents polonais et français portant sur le développement agricole de cette région.

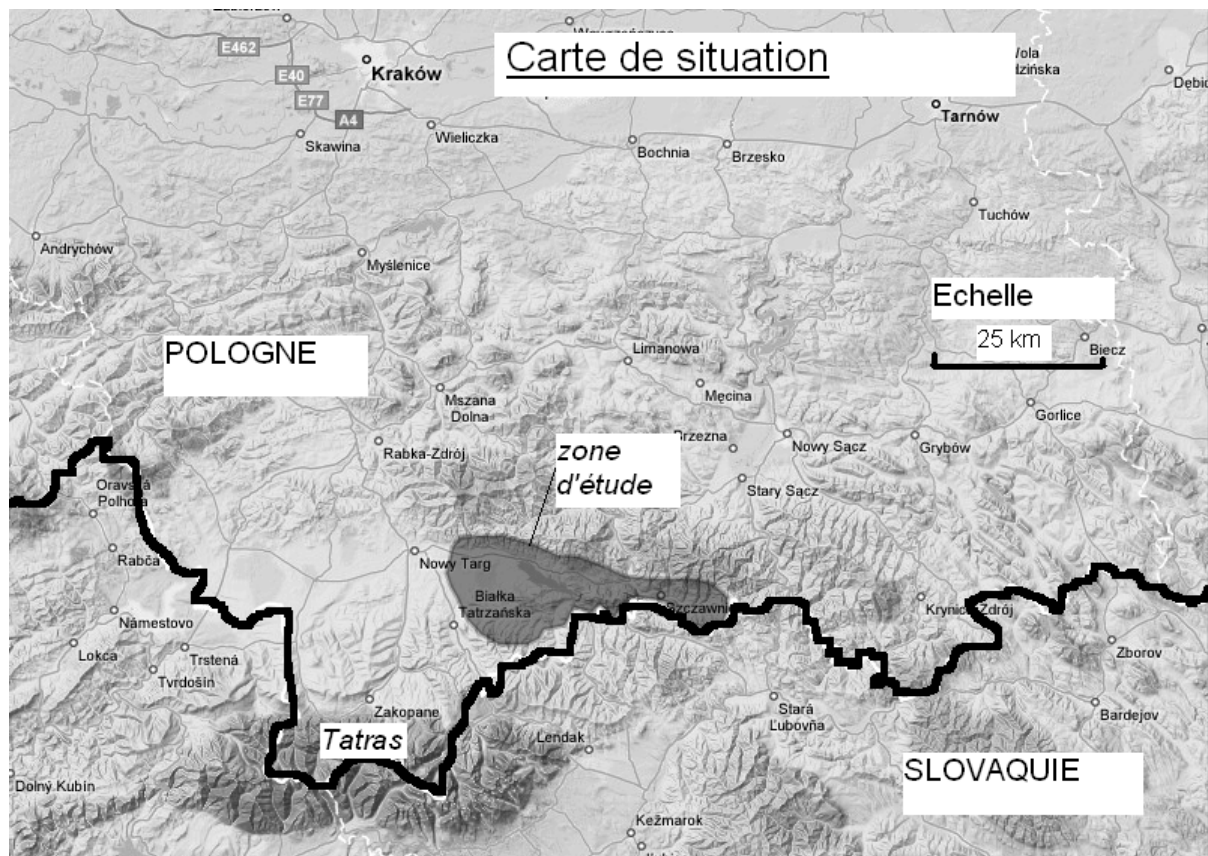
¹ Ingénieur agronome de l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT), Diplôme de master Recherche Mondialisation et dynamiques rurales comparées à AgroParisTech, emilia.chantre@gmail.com.

² Professeur à AgroParisTech, UFR « Agriculture Comparée et Développement Agricole ».

³ Système agraire : Expression théorique d'un type d'agriculture historiquement constitué et géographiquement localisé, composé d'un écosystème cultivé caractéristique et d'un système social productif défini, celui-ci permettant d'exploiter durablement la fertilité de l'écosystème cultivé correspondant (Mazoyer, Roudart, 1997).

1 - Présentation de la zone d'étude

Au Sud de la Pologne, la zone d'étude est située au cœur des Pieniny polonaises, au sein des Carpates¹, près de la frontière polono-slovaque dans le département de Nowy Targ (principale ville de la zone, marché central des Carpates polonaises) de la région Małopolska. Concentrant 10,7% de la population rurale, la région est caractérisée par la densité démographique rurale la plus élevée de Pologne (119 personnes/km²), résultante d'une très forte population depuis la fin du XVIII^e siècle. En effet à partir de cette époque et jusqu'en 1944, les Carpates polonaises ont connu, sous les différents régimes (occupation austro-hongroise, république polonaise), des crises de surpopulation répétées, couplées à des crises de production alimentaire, qui ont eu pour effet des vagues successives d'émigration vers les Amériques (Hann, Magosci, 2005). Les familles polonaises des émigrants, restées dans les Carpates, ont souvent bénéficié d'une aide financière des membres habitant aux États-Unis pendant l'époque communiste, ce qui est un facteur déterminant de différenciation des exploitations de la zone d'étude au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.



1.1 - Un milieu naturel montagnard, aux nombreux handicaps

Le climat est continental, caractérisé par des hivers froids et des étés chauds et orageux (précipitations de 900 mm/an), et une période végétative est courte (de 180 à 210 jours). Les averses souvent quotidiennes des mois de juin/juillet constituent un facteur limitant pour le séchage de l'herbe récoltée en foin, opération qui nécessite au moins trois à quatre jours de beau temps. Bien que très variés (rendzines et sols bruns lessivés sur les substrats calcaires, sols bruns calcaires et dépôts alluvionnaires sur les substrats marneux et gréseux) les sols

¹ Les zones de montagnes ne sont pas nombreuses en Pologne, la SAU située au-dessus de 300m d'altitude représentant moins de 10% de la SAU polonaise.

présentent deux caractéristiques dominantes d'un point de vue agronomique, leur faible profondeur (de 15 cm à 50 cm de profondeur) et leur caractère caillouteux, ce qui ne permet qu'un éventail de cultures restreint : pommes de terre, orge, avoine, blé d'hiver. C'est pourquoi pendant le régime communiste la fertilisation et le chaulage des terres étaient fortement subventionnés. Enfin, la pente des terrains qui peut varier de 0 à 40% constitue un handicap supplémentaire, les parcelles les plus pentues n'étant pas accessibles aux machines motorisées. Aujourd'hui ces terres appartiennent toutes aux zones « de handicap naturel de montagne » et sont exonérées d'une partie de l'impôt.

1.2 - Quelques faits historiques marquants pour l'agriculture de cette zone

Pendant la période du Parti Ouvrier Unifié Polonais, aligné sur le modèle soviétique, alors que les PECO ont connu une collectivisation massive des terres permettant la création de grandes fermes d'état (PGR) et de coopératives (RSP), peu PGR ont été formés en Pologne et la majeure partie se trouvait dans les territoires anciennement occupés par les Allemands. La structure agraire très morcelée et la résistance paysanne ancrée depuis des générations en sont les principales causes. Ainsi la structure foncière de la zone d'étude, très morcelée, ne connaîtra pas de grands bouleversements entre 1944 et 1990. À la veille du changement de régime en 1989, les exploitations agricoles de la zone d'étude sont très petites (1 à 5 ha pour la majorité) et diversifiées (comme dans les années 1950) : quelques cochons, quelques vaches laitières, des poules, des oies, une dizaine de brebis envoyées en transhumance l'été. Tous les agriculteurs possèdent au moins un cheval (à la différence des années 1950), et le matériel attelé de travail du sol et de la fenaison, mais seule la moitié environ des agriculteurs est en possession d'au moins un tracteur (de 30 à 60 Cvx). En effet, même s'ils étaient financièrement en mesure d'acheter un tracteur (et étaient inscrits sur les listes d'attente), l'offre de tracteurs étant insuffisante, dans la pratique les acheteurs prioritaires sont ceux qui peuvent jouer la carte de la corruption, ou bien payer avec des dollars. Les exploitations sans tracteurs vont progressivement disparaître à partir des années 1990. Ainsi, passée la période des livraisons obligatoires de 1947 à 1971 (les agriculteurs devaient remplir des quotas de livraisons obligatoires), les agriculteurs polonais ont bénéficié de soutiens aux coopératives de mécanisation et de prix agricoles relativement élevés, ce qui leur a permis la garantie d'un écoulement de toutes leurs productions. Il s'agit de la seule période dans l'histoire de la zone d'étude où de nombreuses exploitations agricoles ont pu vendre des céréales: les céréales, difficilement produites en zone de moyenne montagne, sont destinées en priorité à l'alimentation animale, leur vente illustre donc la productivité par hectare permise par ces soutiens agricoles. Les brebis (que possèdent des éleveurs et les bergers) sont très rémunératrices pour leur laine et leurs peaux jusqu'en 1990.

À partir de 1990, le passage à l'économie de marché s'est traduit par une libéralisation des prix accompagnée d'une forte inflation et une ouverture des échanges, et les soutiens à l'agriculture sont supprimées en quasi-totalité. Outre les effets d'une demande en baisse, les producteurs ont à subir la concurrence des importations (de produits issus de l'élevage, notamment), la chute des prix de la laine, de la viande de porc et de veau, et la fermeture de nombreux points de collecte de lait. Les productions agricoles sont beaucoup moins rémunératrice. Ainsi, la crise des revenus et des termes de l'échange a accéléré la paupérisation des exploitations autrefois protégées par l'État. Fait aggravant, la crise généralisée qui a touché simultanément l'industrie a affecté en premier lieu, les filiales installées en milieu rural, et grâce auxquelles les paysans avaient pu trouver un complément de travail important, quand ce n'était pas leur activité principale. Leur ruine a poussé les individus au chômage vers leur lopin privé. D'où l'importance, depuis 1990, du « chômage caché dans les campagnes », qui a concerné près d'un million d'individus en 2000 (Bafail, 2007). La paupérisation des agriculteurs à partir des années 1990 a amplifié le développement de l'agriculture de semi subsistance et le statut d'ouvrier paysan (Halamska, 2003).

2 - Principaux changements dans l'agriculture des Pieniny liés à l'adhésion à la Politique Agricole Commune depuis 2004

2.1 - L'afflux des aides de l'UE pour les agriculteurs

Le tableau 2 ci-dessous présente les principales aides de l'UE dont peuvent bénéficier les agriculteurs de la zone d'étude en 2007.

Type d'aide à partir de 2004		Montant	Conditions d'éligibilité	Succès
Aides à l'hectare	Aides directes	133 €/ha/an	Posséder au moins 1 ha de terre agricole divisé en parcelles de taille supérieure à 0,1 ha.	100% des agriculteurs de la zone en bénéficient. Mais il arrive que 1/3 de la SAU soit divisée en parcelles inférieures à 0,1ha dans la zone.
	ICHN	85 €/ha/an	Pour les terres situées à une altitude supérieure à 500m.	100% des agriculteurs de la zone en bénéficient.
	Aides agro-env. (ex : AB)	142 €/ha/an	Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique.	4 agriculteurs sur 36 enquêtés sont certifiés « AB ». Seulement 20% des agriculteurs rencontrés dans la zone d'étude perçoivent des aides agro-environnementales.
Aides aux exploitations de 2 à 4 Unités de dimension économiques		1250 €/an pendant 5 ans	La marge brute standard moyenne de l'exploitation, doit être comprise entre 2 et 4 UDE, ce qui correspond à un troupeau laitier de 5 à 10 vaches laitières d'après l'ODR, le conseil agricole d'État.	Dans la zone d'étude, seule la moitié des agriculteurs pouvant bénéficier de cette aide très avantageuse en a fait la demande, faute d'information de la part de l'ODR et des périodes de dépôt des demandes très courtes instaurées par l'ARIMR en raison du budget limité pour couvrir toutes les demandes (volonté ou négligence ?).
Pré-retraite		De 2800 à 4800€/an /exploitation au pendant 10 ans (montant PROW 07)	L'agriculteur demandant les aides doit être âgé de 55 ans au minimum, et doit exercer son activité sur l'exploitation depuis au moins 10 ans. L'exploitation doit être reprise par un agriculteur âgé de moins de 55 ans, indifféremment de la famille de l'exploitant ou non.	Largement demandées par les agriculteurs en âge de les percevoir dans la zone d'étude, les préretraites ne sont quasiment jamais accompagnées de reprise de l'exploitation par une personne extérieure. Il s'agit souvent d'un facteur de reprise de l'exploitation familiale par les enfants. L'argent est investi dans le renouvellement de l'exploitation.
Pré-adhésion (SAPARD) de 2000 à 2004		Remboursement d'un prêt à hauteur de 50% pour des investissements agricoles.	Pouvoir contracter un prêt à la banque.	Seuls les agriculteurs les plus riches étaient en mesure de prendre un crédit à la banque à cette époque. Dans la zone d'étude, seuls 6 agriculteurs ont pu en bénéficier : ils appartiennent aux types d'exploitations ayant aujourd'hui les revenus agricoles les plus élevés (type « éleveur de brebis sans transhumance », type « exploitation patronale de type berger »)

Quelques précisions concernant le tableau 2 :

1. Les aides « montagne » dont bénéficient les agriculteurs de Pieniny sont les aides les plus élevées des indemnités compensatoires des handicaps naturels (ICHN). Les ICHN « montagne » ne concernent que 1,2% de la SAU en Pologne.
2. Il existe de multiples aides agro-environnementales, destinées à protéger l'environnement. Citons celles qui sont appliquées ponctuellement dans la zone d'étude : agriculture durable, biologique, maintien des prairies extensives, le maintien des pâturages extensifs, protection des races locales d'animaux de ferme (300 €/vache de race « Rouge polonaise »).
3. L'objectif des aides aux exploitations de 2 à 4 UDE est « d'augmenter la compétitivité économique des exploitations agricoles qui produisent majoritairement pour leur autoconsommation ». L'aide doit servir au financement d'investissements concernant la production agricole de l'exploitation (matériel, bâtiment), aussi bien que des initiatives de diversification, comme l'agrotourisme, par exemple.
4. Les préretraites ont pour objectif d'accélérer l'agrandissement des exploitations ou leur modernisation, au travers de la reprise ou l'agrandissement des exploitations agricoles par des jeunes agriculteurs qualifiés. La préretraite, est bien plus intéressante que la retraite la plus basse en Pologne (1900 €/an dans la zone d'étude) et peut être perçue pendant 10 ans au maximum. À l'issue de cette période, l'agriculteur peut toucher la retraite classique. Ce dispositif de préretraite a connu un franc succès en Pologne sur la période de 2004 à 2006. Il a bénéficié à 52 400 agriculteurs polonais, qui ont ainsi libéré 500 000 ha (3% de la SAU) dont plus de la moitié (53%) ont servi à l'agrandissement d'une autre exploitation et l'autre moitié (47%) a favorisé la transmission familiale à un jeune (Institut de l'élevage, 2007).
5. Le plan de préadhésion SAPARD (Special Accession Program for Agriculture and Rural Development), vaste programme financé par l'Union européenne (UE) de 2000 à 2004 avait pour objectif affiché de soutenir l'agriculture et le développement rural des PECO avant leur adhésion à la PAC. En recevant 168 millions d'euros pour l'année 2000 (soit 32% du montant total), la Pologne en a été le premier pays bénéficiaire.

2.2 - L'introduction des quotas laitiers et des normes sanitaires

L'UE a attribué à la Pologne dès 2004 un quota laitier 9 millions de tonnes, dont 0,45 sont destinés à la vente directe. Le calcul du quota laitier attribué à chaque exploitation a été réalisé sur la base de la quantité de lait livrée à une laiterie ou vendu directement (avec une comptabilité) dans l'année 2002-2003. Mais en l'espace de deux campagnes, la Pologne a rapidement rempli son quota laitier, dont le montant négocié avec l'UE est jugé insuffisant par l'ensemble des acteurs de la filière.

Pour vendre son lait à la laiterie, depuis 2004, l'agriculteur doit obtenir le certificat du médecin vétérinaire de la région, qui garantit la mise aux normes de l'exploitation. Or ces mises aux normes (pas toujours bien définies par les services vétérinaires) qui ne sont pas compensées coûtent cher : pour de nombreuses exploitations, il s'agissait d'un investissement de 2500 €, ce qui représentait un investissement proche du revenu agricole annuel d'un actif (voir tableau 3).

Entre janvier 2005 et janvier 2007, le nombre de litres de lait annuel livré à la laiterie de Nowy Targ (23,5 millions L), unique laiterie de la région des Pieniny, est resté le même (à 3% près), tandis que le nombre d'exploitations livrant le lait a diminué de 1/3. Ce n'est pas tant la limitation de la production, mais plutôt la difficulté économique de se mettre aux normes qui a découragé de nombreux petits agriculteurs qui ont immédiatement vendu leur quota laitier à leurs voisins.

Tableau 3 : Nature et coût des mises aux normes pour la période 2004-2006.

Avant 2004, situation dans la majorité des élevages bovins de moins de 6 vaches laitières	Mises aux normes nécessaires pour obtenir le certificat du vétérinaire	Coût (en €)
Sol fait de planches en bois	Bétonnage du sol	500-700
Murs de l'étable peints à la chaux	Murs peints avec de la peinture à l'huile (murs lisses)	300-400
Pas d'analyses de l'eau	Analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'eau (deux fois/an)	0-80
Pas de certificat médical	Certificat médical (pour la traite)	10-20
Stockage du lait dans un frigo des bâtiments habitables	Stockage dans une pièce séparée, dédiée à cet effet, aux murs lisses	100-300
Étable pleine	Place pour un isolement pour les animaux malades	0-300
Pas d'emplacement (encore moins de salle) pour la traite	emplacement construit spécialement pour la traite, facilement nettoyable, et possédant un système d'écoulement des eaux	250-300
Présence d'animaux dans l'étable (notamment des porcs)	L'étable doit être inaccessible pour les poules, les porcs	300
Pas d'eau chaude dans l'étable	Robinet d'eau chaude et lavabo dans l'étable	450-600
	TOTAL	2000-3000

Dans la région des Pieniny, une partie des exploitations laitières de moins de 6 vaches se sont ainsi retirées du marché légal du lait à partir de 2004 de trois manières : elles cessent leur activité ; elles ne produisent plus que pour l'autosubsistance ; elles se lancent dans la vente (de lait ou de produits transformés) sans quota laitier, illégale. Le nombre de ces exploitations difficiles à enquêter est donc sous-estimé dans l'échantillon.

Toute une autre partie des exploitations laitières en dehors du circuit de la laiterie avant 2004 l'étaient du fait de leur situation isolée (en haute vallée) et de la fermeture antérieure des points de collecte.

L'adaptation de la production laitière aux normes européennes et l'instauration d'un marché des quotas laitiers ont indéniablement accéléré le rythme des cessations laitières. Mais cela n'a pas entraîné pour autant un mouvement notable de restructuration agricole et foncière entre 2004 et 2007. Les micro-éleveurs qui ne vendent plus de lait demeurent agriculteurs quand ils ne conservent pas leurs vaches pour élever des animaux pour la viande. Le versement des aides européennes à l'ha les incite à rester agriculteurs, voire à louer leurs terres. Ainsi, entre 2000 et 2006, alors que 10% des exploitations polonaises disparaissent (260 000 exploitations), dans le sud de la Pologne où la taille moyenne des exploitations est plus petite, ce taux est plus élevé : 13%. La situation peut être néanmoins relativisée par rapport à la France, où entre 2000 et 2005, ce sont 127 000 exploitations qui disparaissent, ce qui représente - 18% (d'après GUS et Agreste).

2.3 - Précarité persistante de l'accès au foncier et au capital

Depuis 2004, le prix du foncier croît à une vitesse supérieure aux années précédentes à cause de l'introduction des droits à paiements uniques, qui peuvent être touchés très facilement (il suffit de

posséder un ha de terres et d'être assuré à la MSA polonaise). Dans la zone d'étude, en raison de l'attrait touristique, le prix du foncier est légèrement supérieur : 2650 €/ha en 2007. Malgré les cessations d'activités agricoles dans cette région depuis 1990, qui se traduisent la plupart du temps par un départ des familles en ville ou à l'étranger, la vente du foncier n'est pas très répandue dans la région, ce qui s'explique de différentes façons.

- le morcellement : Même un propriétaire foncier cherchant à revendre son terrain à un agriculteur ne trouvera pas forcément acheteur, en raison du morcellement : les « vrais » agriculteurs qui exploitent leurs terres veulent regrouper leurs parcelles, et ne sont intéressés que par le rachat de terres qui leur permettraient d'agrandir leurs parcelles.
- l'« attachement culturel à la terre » : Il s'agit d'une réserve de capital en cas de difficulté, comme cela l'a déjà été pendant les années 1990, mais cet attachement à la terre remonte encore plus loin dans l'histoire (peur d'être dépossédé pendant la période de collectivisation, importance d'être en possession de terres pour être un paysan « libre » avant 1945).
- l'obtention des DPU, la spéculation foncière : Ces aides de l'UE destinées aux agriculteurs peuvent en pratique être touchées par des propriétaires fonciers (disposant d'un ha au minimum et inscrits au régime fiscal agricole) à la seule condition que les prairies soient fauchées au minimum deux fois par an. Or le propriétaire foncier a plus intérêt à faire faucher ses prairies par un tiers (219 €/ha d'aide à l'ha+ICHN - 53 €/ha pour la fauche=166 €/ha de gain) qu'à louer ses terres avec un bail écrit (80 €/ha de gain)¹.

La conséquence de cette absence de vente de terres est la « vente d'herbe sur pieds », appelée encore « location verbale ». Ce phénomène est présent depuis 2004 dans toute la région : les agriculteurs qui louaient les terrains avec un bail écrit avant 2004 continuent à utiliser ces terres mais en général sans bail écrit, ce qui est compensé par la gratuité de l'utilisation (le propriétaire, « faux agriculteur », touchant désormais les DPU). Par conséquent la surface agricole utilisée par chaque exploitation est souvent composée de 20 à 70% de terres en location verbale pour lesquelles l'utilisateur ne perçoit pas de subventions.

Cette précarité de la situation foncière pose différents problèmes. D'une part, les aides ne sont pas perçues par les utilisateurs ; d'autre part, le chargement en UGB « apparent » empêche les utilisateurs de toucher certaines aides agro-environnementales ; enfin les utilisateurs minimisent investissements en travail et en capital (pas d'apports de fumure notamment, ni de fertilisants chimiques) sur ces terrains. Le gouvernement ayant pris conscience de ce problème, pense remédier à cette situation en instaurant, dans la zone d'étude, à partir de 2008, une différenciation des subventions en fonction de la présence/ou non d'un animal sur l'exploitation : l'efficacité de cette modification de la réglementation n'est pas encore prouvée.

L'accès au capital en Pologne est encore très inégal, malgré des efforts réalisés avant et depuis l'entrée dans l'UE. Différents crédits à taux préférentiels ont été mis en place sous l'impulsion de l'UE, mais très peu d'agriculteurs répondaient aux critères imposés par les banques, dont la réticence à contracter des crédits peut être expliquée par le fait que les petits paysans polonais ne peuvent pas, en général, apporter des garanties de prêt sûres notamment en raison de surfaces trop petites et de faible valeur. Même s'ils sont en mesure de rembourser des prêts, beaucoup d'agriculteurs ne peuvent justifier leur activité productive au travers des actes notariaux de possession ou de bail de terres à cause du phénomène de « location orale ».

3 - Caractéristiques du système agraire

Les grands traits du système agraire des Pieniny sont abordés ici, se fondant sur la typologie des systèmes de production réalisée à partir du fonctionnement technique des systèmes de

¹ Les propriétaires sont d'autant plus encouragés à garder le statut d'agriculteur en demeurant propriétaire d'un ha de terres que la sécurité sociale agricole (KRUS) offre un tarif très avantageux (260 €/personne/an) par rapport à l'assurance sociale habituelle, le ZUS (2 250 €/personne/an).

production (partiellement abordé dans cet article) et de leurs résultats économiques¹. Les principales caractéristiques de chaque type de système de production sont résumées dans le tableau 4.

3.1 - Une zone d'élevage à dominante bovin-lait...

Les exploitations de la zone d'étude sont toutes des exploitations familiales en polyculture-élevage. Toutes les productions végétales (céréales, plantes sarclées, foin, ensilage) sont destinées à l'autofourniture du troupeau, à l'autoconsommation et éventuellement à des échanges entre les agriculteurs, mais aucune production végétale n'est vendue. Ce sont les élevages bovins et ovins qui assurent des productions intégrées au marché : le lait (cru ou transformé) et la viande bovine ou ovine. Toutes les exploitations de la zone d'étude sont caractérisées par une autoconsommation de produits issus de ces élevages, mais aussi de pommes de terre et de fruits/légumes du jardin, ainsi que de bois issu des forêts privées (bois de chauffe et planches de construction²).

Les exploitations à dominante bovin-lait représentent le groupe d'exploitations le plus représenté sur la zone d'étude et plus largement dans la région (environ 85% des exploitations). Les animaux pâturent de mi-mai à mi-octobre voire fin octobre, jusqu'à la première neige et sont en stabulation à l'étable pendant 7 mois. Les écarts d'apports énergétiques des rations selon les systèmes dépendent de l'alimentation d'hiver (accès à l'enrubannage) et d'été (complémentation avec des céréales). En effet, pour l'alimentation d'hiver, les systèmes de production « spécialisés » et « en cours de spécialisation » vont favoriser l'enrubannage d'herbe et/ou l'ensilage d'herbe tandis que les autres systèmes n'auront pas accès au matériel approprié et se contenteront du foin de la campagne précédente. Ainsi ces dernières exploitations sont plus sujettes aux aléas climatiques : le foin en condition de fauche humide se conserve mal, perd de son appétence et sa qualité est médiocre. La ration de foin ou d'enrubannage est toujours complétée par un mélange de pommes de terre, parfois de betteraves, de foin et de céréales (orge et avoine, parfois du blé).

La laiterie de Nowy Targ constitue la filière principale de rachat de la production agricole dans la zone d'étude : l'évolution de cette laiterie aura un rôle crucial dans les perspectives d'avenir des exploitations laitières. Il existe trois formes de ramassage du lait par la laiterie : les points de collecte traditionnels (21% du lait collecté en 2007, données laiterie) ; les tanks à lait collectifs (35% du lait collecté) ; les tanks à lait individuels (44% du lait collecté). Le lait issu de ces derniers est le mieux rémunéré. De plus, la laiterie pratique des crédits à taux préférentiels (1%) pour les agriculteurs désirant acheter un tank individuel : les agriculteurs qui produisent plus de 25 000 L/an sont incités en général à investir.

Toutes les exploitations possèdent au minimum un tracteur de 30 CVX et le matériel agricole pour les travaux du sol, d'épandage et pour les foins. Il y a très peu de matériel neuf (hormis quelques enrubanneuses ou implanteuses à pommes de terre chez de rares agriculteurs ayant bénéficié de soutiens européens à cet effet). Le matériel est soit acheté d'occasion le plus fréquemment en provenance d'Allemagne, la plus grande partie du matériel ayant été achetée avant 1989, soit adapté (transformation du matériel tracté par les chevaux en matériel tracté par le tracteur). De nombreuses exploitations ont gardé le matériel du travail du sol utilisé par les chevaux pour son utilisation dans certaines parcelles difficilement accessibles pour les machines.

¹ Méthodes de calcul économique : La valeur ajoutée (VA), ou richesse créée par le système de production se calcule ainsi : $VA = PB - CI - Am$. Avec $PB = \text{Produit Brut} = \text{Production} * \text{prix}$ (on prend en compte l'autoconsommation au prix du détail) ; $CI = \text{Consommations intermédiaires}$: biens et services consommés dans l'année pour le processus de production (engrais, alimentation animale, etc.) ; $Am = \text{Amortissement des bâtiments et du matériel}$. Le revenu agricole (RA), qui correspond à ce que la famille perçoit monétairement, et se calcule ainsi : $RA = VA + \text{Subv} - \text{Imp} - \text{Ass}$. Avec Subv : subventions (essentiellement subventions européennes) ; Imp : impôts ; Ass : assurances (bâtiment, matériel).

² Le débardage au cheval est systématique car les forêts sont situées sur les terrains les plus pentus.

Le matériel est caractérisé par un degré d'usure avancé, et des réparations faites par les agriculteurs eux-mêmes.

On distingue donc les systèmes de production à dominante bovin-lait suivants :

- Le système de production « Bovin lait spécialisé »

Ce système permet les revenus agricoles les plus élevés dans le groupe des exploitations à dominante laitière (grâce à un quota élevé, au tank à lait individuel, à la complémentation de l'alimentation des vaches avec des céréales et de l'enrubannage). Ces exploitations ont eu la possibilité de se spécialiser dans la production laitière dès les années 1990 en croisant notamment leurs vaches rustiques avec des Holstein Frisonne. Ces exploitations sont en cours de modernisation et d'agrandissement.

- Le système « bovin lait en cours de spécialisation + services agricoles »

Ces exploitations ont commencé à agrandir leur troupeau laitier et à sélectionner génétiquement leurs vaches dans les années 2000. L'investissement récent dans une presse à balles rondes et une enrubanneuse, permet d'assurer des services payants aux agriculteurs des environs. Ces exploitations prévoient dans les années qui viennent d'agrandir leur quota laitier.

- Le système « Bovin lait diversifié », le plus représenté dans la zone d'étude

La traite est manuelle, contrairement aux systèmes bovins précédents, où elle s'effectuait aux pots trayeurs. La part d'autoconsommation est élevée et ces exploitations n'ont que très peu de moyens financiers pour s'agrandir ou se moderniser. La limite d'existence de ce système (5 ha/actif environ) est liée à la taille de l'étable, dont l'agrandissement nécessite un investissement important.

o Sous-type « laiterie + débardage » et « hors quotas laitiers + débardage »

Qu'elles vendent leur lait ou pas à la laiterie, ces exploitations tirent du savoir-faire du débardage avec leur cheval dans les forêts privées ou publiques un complément de revenu indispensable. Les agriculteurs sont souvent retraités, aucun jeune ne cherche à reprendre l'activité des parents.

o Sous-type « transformation en fromage avec quotas »

Ces exploitations se sont spécialisées dans la transformation dès les années 1990, car elles ne peuvent pas assurer la livraison à la laiterie, du fait de leur situation isolée en haute vallée. Les fromages (fabriqués selon le même procédé que les Oscypki, mais avec du lait de vache) sont vendus au marché et les exploitations tirent aussi profit de leur basse-cour (poules, cochons nourris au petit lait, lapins).

o Sous-type « hors quotas laitiers+miel »

La prédominance des prairies et forêts de cette zone de montagne est tout à fait propice à la production de miel « toutes fleurs » et de sapin, très prisés sur les marchés. La production de miel reste néanmoins très sujette aux aléas climatiques.

3.2 - L'élevage ovin et la transhumance commune des brebis persistent

Malgré la forte chute du nombre de brebis dans les années 1990 (liée à la brusque chute des prix de la laine à la suite de la fermeture des usines soviétiques), la transhumance commune des brebis se perpétue dans toutes les Carpates polonaises. Elle associe deux types de systèmes de production : le système « patron-berger » surnommé « Baca » en polonais (au nombre de 100 environ en Pologne) et le système « éleveur mixte ovin-viande et bovin-lait ». À partir du mois de mai, les éleveurs, qui ne disposent pas de la surface nécessaire pour faire pâturer leurs brebis pendant l'été, confient celles-ci au patron-berger qui emmène un troupeau de 600 à 1000 brebis et d'une dizaine de vaches laitières sur des parcours de 80 à 250 ha en altitude (800-1000 m), dont il est propriétaire pour une partie seulement. Le reste des terres est loué à des propriétaires privés

ou à l'État. Le patron-berger assure l'insémination des brebis à la fin de l'été, avec ses propres béliers. À partir du 15 octobre environ, pendant l'étiage fourrager de cet étage de végétation, chaque brebis retourne dans la résidence familiale.

Ce système de production traditionnel « patron-berger » nécessite l'acquisition (progressive depuis des générations) par location (à l'association des éleveurs de brebis, créée dans les années 60) ou par propriété d'une parcelle de plusieurs dizaines d'hectares, (appartenant à l'État ou privés) sur les parcours d'altitude impropres à la production de céréales. Malgré le caractère laineux de 90% des brebis de la région, de race « brebis polonaise des montagnes », le patron-berger tire la plus grande partie de son revenu de la vente locale des fromages aux touristes depuis 1995. Le travail en estive est très contraignant (vie en plein air, présence de loups, deux à trois traites manuelles par jour de tout le troupeau, transformation du lait¹ en estive) et est réalisé par 3 à 5 « aides-berger » vivant sur place, main d'œuvre saisonnière qui constitue un poste de dépense important pour le patron-berger. C'est l'association des éleveurs de brebis, créée dans les années 60, centralisait les ventes de laine, puis d'agneaux, à partir de 1990. La gestion de l'association n'étant pas aux mains des éleveurs, ceux-ci commencent à vendre leur production indépendamment de cette association.

Les éleveurs « mixtes » tirent parti de la vente d'agneaux qui s'effectue au mois d'avril pour l'export en Italie. Chaque année un grand nombre d'exploitations cesse l'activité ovine car sa valeur ajoutée est très faible, et se reportent sur la production de lait de vache. En effet, la subvention par tête de brebis introduite dans les années 1990 va être progressivement diminuée avec l'entrée en vigueur du découplage de la PAC, ce qui menace de décourager encore plus d'éleveurs².

Enfin, les éleveurs du système « ovin lait (et viande) sans transhumance commune » ont commencé à se spécialiser dans l'activité ovine au milieu des années 90, et ont arrêté d'envoyer leur brebis en transhumance, préférant tirer profit eux-mêmes de la production laitière de leur troupeau. Ils agrandirent progressivement leur terrain en même temps que leur troupeau, suffisamment pour pouvoir les garder sur leur exploitation toute l'année (chargement : 3,5 brebis/hectare environ). Certains éleveurs se disent « bergers à main d'œuvre familiale » et transforment le lait dans une cabane semblable aux cabanes d'estive dans des zones touristiques de basse altitude. La limite du système est fixée par la traite, manuelle, deux fois par jour (2 heures), qui ne peut dépasser 140 brebis pour deux actifs. La vente des agneaux se fait aussi en vente directe (l'abattage d'animaux, y compris de veaux étant autorisé jusqu'à 6 mois, mais pour sa propre consommation). Compte-tenu de leur intérêt pour le débouché « Oscypek », certaines exploitations pensent agrandir leur troupeau, embaucher des saisonniers et augmenter ainsi leur production de fromage, mais cet agrandissement sera limité par leur accès au foncier.

3.3 - Morcellement des terres

Les exploitations sont très morcelées (20 à 50 parcelles selon la surface, mesurant 0,02 à 1 ha, le plus morcelé possédant 20 ha de SAU en 180 parcelles!), ce qui est le fruit de l'histoire. Il s'agit de longues bandes de 5 à 50 m de large, et longues de 10 à 500 m. Cette disposition s'est faite par partage successif des terres, afin que chacun puisse y avoir accès par la route située en fond de vallée, ce qui pose de nombreux problèmes:

¹ Le mélange du lait de brebis (50 à 70%) au lait de vaches est pressuré pour former le « bunc ». Le « bunc » peut être vendu directement tel quel ou baigné dans une saumure destinée à sa conservation puis fumé, pour former le fromage symbole des Carpates polonaises, l'« Oscypek ».

² En effet, dans le cadre du plan de développement rural des aides aux races particulières de brebis (« Cakiel » ou « Polska owca górska » dans la zone d'étude) peuvent être touchées par les éleveurs, mais du fait de leur montant ainsi que des mélanges de races pratiqués rendant impossible l'admissibilité aux aides, ces aides ne permettront pas de compenser les aides par mères disponibles avant l'entrée dans l'UE.

- la taille des parcelles ne permet que le passage de machine de taille relativement réduite et empêche une mécanisation plus performante ;
- l'accès à chaque parcelle est très coûteux en énergie ;
- l'agrandissement des bâtiments agricoles, notamment des étables (et les fosses à lisier dont la taille est désormais réglementée par les normes UE), est très limité.

3.4 - L'importance de la gestion des réserves fourragères

La récolte de l'herbe est déterminante pour tous les systèmes d'élevage : en effet, elle conditionne les réserves fourragères de tout l'hiver. En effet, les prairies (permanentes et temporaires, destinées essentiellement à la fauche mais aussi au pâturage) couvrent 60 à 100% de la SAU des exploitations. Le foin est le mode traditionnel de conservation de l'herbe récoltée l'été et d'alimentation des troupeaux l'hiver. Il existe néanmoins trois itinéraires techniques différents permettant de récolter, sécher et conserver l'herbe, qui vont définir les limites techniques des différents systèmes (le temps de travail a été évalué en hommes jours, notés HJ¹).

- Le séchage en meules (5 HJ/ha), surtout pratiqué lorsque les intempéries ne permettent pas de sécher le foin en andains (les meules ayant une meilleure prise au vent et séchant malgré la pluie, en une semaine à un mois). Ce mode de séchage est aussi pratiqué sur les parcelles les plus pentues, en complément du séchage en andains.
- Le séchage en andains (1,3 HJ/ha), le plus pratiqué, nécessite l'intervention d'une faucheuse rotative, d'une faneuse, ainsi que d'une remorque autochargeuse (que ne possèdent pas toutes les exploitations) : la limite d'un système basé sur le séchage du foin en andains uniquement est de 10 ha/actif.
- L'enrubannage (0.6 HJ/ha) : le foin encore humide (45% d'humidité en moyenne) est récolté en balles rondes et enrubannage, ce qui permet une conservation apparentée à celle de l'ensilage, et évite le long processus de séchage du foin. Toutefois ce type de conservation nécessite l'intervention de matériel agricole onéreux (en propriété ou en location). Le coût du service d'enrubannage est de 300 €/ha : seuls certains types de systèmes de production vont pouvoir bénéficier de cette technique de conservation de l'herbe. La limite d'existence d'un système qui pratique le séchage du foin en meules (le foin demeurant une composante incontournable de la ration) associé à l'enrubannage est de 20 ha/actif.

¹ Un Homme Jour correspond à un temps de travail de 8 heures. Un actif travaille 24 HJ/mois, soit 288 HJ/an. Un double actif ayant un emploi à temps plein a une capacité de travail maximale de 6 HJ/mois.

TABLEAU 4 : Caractéristiques de chaque type de système de production

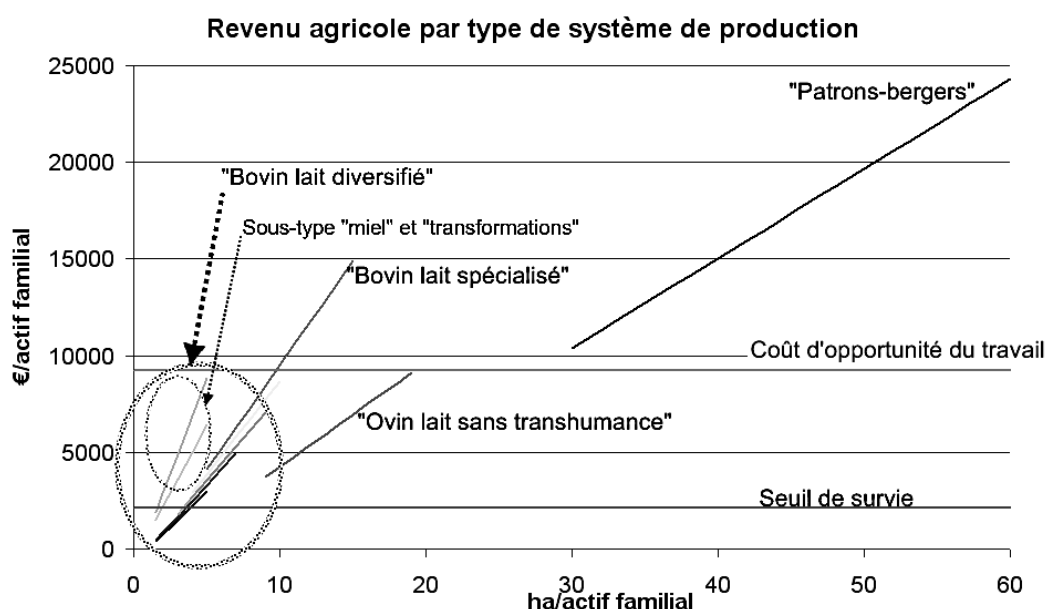
	Bovin lait diversifié				Bovin lait en cours de spécialisation + services agricoles	Bovin lait spécialisé	Mixte ovin/bovin Avec transhumance	Ovin lait et viande sans transhumance	Exploitations patronales de type « berger »
	Hors quotas + Miel	Hors quotas + débardage	Quotas de vente directe	Quotas laiterie + débardage					
Nb d'exploitations enquêtées (total : 36)	3	3	3	8	3	5	5	3	3
Unité de Travail Annuel familial	2	2	2	2	3	2	2	2	2 à 4, plus 2 à 4 « aides bergers »
Surface Agricole Utile (ha)	3-10	3-10	3-14	3-14	8-20	10-30	4-17	20-40	90-220
Dont en propriété (%)	85%	55%	70%	55%	43%	50-65%	70%	25%	60%
Nombre d'animaux									
Vaches laitières	1-3	3	3	4	5-9	9-20	2-8	1-3	4-20
Rendement/VL (L/an)	2500-4000	2500-4000	2500-4000	2500-4000	3000-4500	4500-6000	2500-4000	2500-4000	2500-4000
Quota laitier (L/an)			2200-9000	4500-25000	15000-40000	40000-100000			
Brebis-mères							10 à 70	70 à 140	100 à 250
Cochons	2	2	2	2	2	0	2	2	4
Poules	10-40	10-40	10-40				10-40	20	20
Cheval		1		1			(1)		1-2
Ruches	40-100								
Matériel agricole (l'année correspond à l'année d'acquisition)									
Tracteur (nb, date d'acquisition)	1, 1987	1, 1987	1, 1987	1, 1987	2, 1980, 1997	2, 1980, 1987	2, 1980, 2003	2, 1989, 1996	3, 1982, 1997, 2006
Faucheuse rotative	1987	1987	2002	1987	1987	1987	1991	2001	1984
Remorque autocharg.				2002	1983	1997	1983	1987	1987
Moissonneuse-batt.					1994	1994			
Presse à balles + enrub.					2003			2000 (Sapard)	2000 (Sapard)
Âge des exploitants	45-70 ans	45-70 ans	45-70 ans	45-70 ans	45 ans-60 ans	30-60 ans	50-70 ans	30-45 ans	30-45 ans
% autoconso dans PB	35 à 50	35 à 100	35 à 50	35 à 50	18-20	8 à 10	30	10	5
Revenu agricole/actif (€/actif/an) (pour X ha)	3688 (2,4 ha/actif)	1865 (3,5 ha/actif)	2197 (2 ha/actif)	2450 (3,5 ha/actif)	4830 (6 ha/actif)	9507 (10 ha/actif)	4426 (6 ha/actif)	6946 (15ha/actif)	24300 (60 ha/actif)

4 - Quelles perspectives pour le développement agricole de la région ?

4.1 - Comparaison des revenus agricoles des différentes exploitations

Même si le revenu agricole de 10 exploitations (sur 36 enquêtées), qui appartiennent toutes au système d'exploitations « bovin lait diversifiées », se trouve sous le seuil de survie¹, il ne s'agit pas de conclure au dépérissement total des exploitations (voir figure 3): la majorité des familles est constituée de trois générations, et touche donc une à deux retraites ou bien fréquemment les préretraites (2500 €/actif/an) depuis l'entrée dans l'UE. D'autres exploitants sont des « ouvriers-paysans » depuis les années 1990, et effectuent divers travaux saisonniers en dehors du secteur agricole. L'agrotourisme², est également très rémunérateur. Le revenu global familial, constitué du revenu agricole et du revenu issu des autres activités, se trouve ainsi toujours au-dessus du seuil de survie.

Figure 3: Modélisation du revenu agricole par type de système de production



Au-dessus du seuil du coût d'opportunité du travail³, fixé au niveau du salaire moyen polonais, il est intéressant pour les exploitants de travailler dans le secteur agricole. Mais ni le revenu

¹ Le seuil de survie, qui permet de satisfaire les besoins minimaux incompressibles, a été fixé au niveau du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance polonais (SMIC) (2124€/actif/an). Il s'agit du seuil en dessous duquel l'activité agricole est difficilement viable et/ou il existe des opportunités d'emplois locaux dans les autres secteurs. De plus, le SMIC polonais est très bas par rapport au SMIC des autres pays européens.

² L'agrotourisme est présent dans divers systèmes de production, c'est pourquoi il ne paraissait pas intéressant de le comptabiliser le revenu issu de l'agrotourisme dans le revenu agricole.

³ Le coût d'opportunité du travail a été fixé au niveau du salaire moyen polonais, qui s'élève à 9240 €/actif/an (GUS, 2007). Il s'agit du salaire moyen que les jeunes peuvent espérer toucher en allant travailler dans un autre secteur économique en Pologne. Le SMIC en Irlande ou au Royaume-Uni, est très proche du salaire moyen polonais (8640 €/actif/an). Ainsi, si le coût d'opportunité de la main d'œuvre était plus bas avant l'entrée dans l'UE, le salaire moyen polonais étant peu accessible pour les jeunes dans la région connaissant un fort taux de chômage (Bafoil, Guyet, L'Haridon, Tardy, 2003), depuis la libre ouverture du marché du travail dans les pays anglo-saxon avec l'entrée dans l'UE, et la facilité avec laquelle il est possible de trouver du travail (saisonnier ou permanent) à l'étranger, le coût d'opportunité du travail représente bien le seuil à partir duquel il est économiquement intéressant pour l'agriculteur de poursuivre son activité.

agricole, ni le revenu global familial de toutes les exploitations (sauf les systèmes de productions « bovin lait spécialisé » et « patron-berger ») ne se trouvent au-dessus de ce seuil.

Il apparaît donc clairement que seules les exploitations de type « bovin lait spécialisé » et « patrons-bergers » peuvent espérer accumuler ou investir en n'exerçant que leur activité agricole. Les exploitants qui pratiquent l'agrotourisme et les exploitants doubles actifs vont également pouvoir continuer leur activité agricole en ayant la possibilité d'investir dans leur exploitation. Pour certains agriculteurs, la valorisation patrimoniale de leur exploitation familiale transmise depuis plusieurs générations constitue également un facteur explicatif du maintien de leur activité agricole.

4.2 - Les performances économiques des différents systèmes

L'accès à la terre conditionnant la taille des différents ateliers d'élevage, la modélisation des résultats des différents systèmes de production est réalisée en fonction de la surface par actif.

Entre 1,5 et 7 ha/actif familial, d'après la figure 3, le système qui permet de créer les revenus agricoles les plus importants correspond à l'activité bovin lait diversifié complétée par une activité de transformation du lait ou bien la production de miel. Ces exploitations ne sont pas contraintes aux exigences de la laiterie, et peuvent se diversifier (basse-cour, cochons et cheval dans l'étable), ce qui constitue un atout pour l'agrotourisme. On comprend alors aisément que les exploitations laitières peu spécialisées sont facilement découragées de livrer leur lait à la laiterie, même si celle-ci garantit un revenu régulier. Limitées par leur besoin en main d'œuvre pour transformer les produits, le revenu dépasse néanmoins rarement le salaire moyen polonais.

Pour les surfaces comprises entre 7 et 15 ha/actif familial, les exploitations les plus rentables sont celles qui se spécialisent dans la production laitière. Le système nécessite des consommations intermédiaires importantes (services agricoles pour l'enrubannage, alimentation des vaches laitières), mais aussi des investissements importants en termes de matériel agricole (tank à lait), de bâtiments (agrandissement, salle pour le tank) et de renouvellement du troupeau laitier.

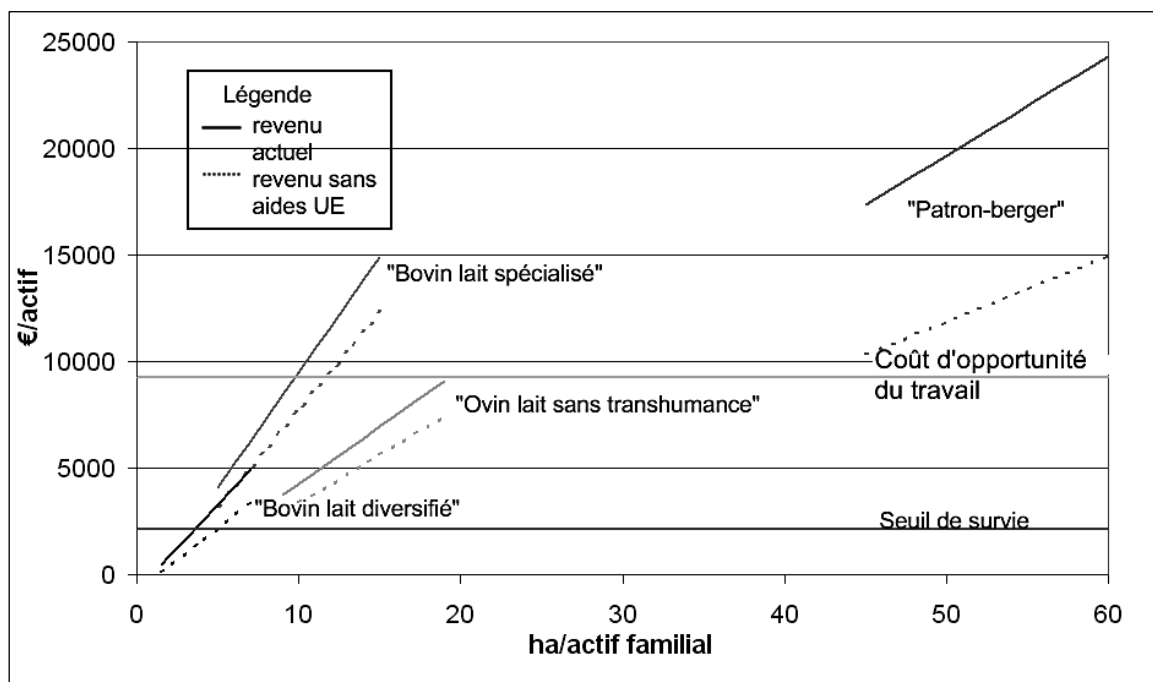
Entre 15 et 20 ha/actif familial, le système « ovin (lait et viande) sans transhumance », avantagé par sa plus grande surface, nécessite également des investissements importants et a recours à une main d'œuvre journalière dans les périodes de pointe : cela ne leur permet pas de dépasser le salaire moyen polonais.

Enfin, au-dessus de 45 ha/actif familial, les systèmes de type « patron-berger » atteignent le revenu agricole maximal. L'accès au foncier, dans des zones défavorisées du point de vue de la qualité des sols et du climat, est le fruit d'accumulation historique de capital, depuis au moins trois générations.

4.3 - Les aides de l'Union européenne, salvatrices pour de nombreuses exploitations, mais inégalement réparties

La figure 4 présente les écarts de revenus sans les aides rapportées à l'hectare (directes + ICHN) de l'UE. Sachant que les aides à l'ha ne constituent qu'une partie des aides totales de l'UE, et que 80% des exploitations sont soutenues d'une autre manière (prétraite, agriculture biologique, aides aux exploitations moyennement productives), les aides de l'UE ont beaucoup aidé tous les agriculteurs, à des niveaux différents. Comme le rappellent de nombreux exploitants questionnés, sans les aides de l'UE (aides à l'ha + ICHN), qui représentent 15 à 35% du revenu agricole des exploitations selon les surfaces, ils auraient cessé leur activité agricole. La contribution de ces aides pour maintenir une agriculture familiale en montagne est donc incontestable. Les exploitations situées en « zone urbaine » de montagne (à Jaworki), ne bénéficiant pas des aides « montagne », sont toutes en voie de décapitalisation.

Figure 4 : Revenu agricole de quelques systèmes de production avec/sans DPU+ aides ICHN montagne



Mais la répartition des aides est inégale : comme dans le reste de l'UE, ce sont manifestement les exploitations disposant des plus grandes surfaces, et notamment les patrons-bergers, qui bénéficient des aides les plus importantes. Ce sont ces mêmes exploitations, qui avaient des capacités d'investissements suffisantes dans les années 1990 pour pouvoir bénéficier des aides de pré-adhésion SAPARD. De même, les aides aux exploitations situées entre 2 et 4 UDE, jouent un rôle important pour le maintien et le développement des petites exploitations, mais elles n'ont bénéficié qu'à une seule partie des agriculteurs à cause de la limite inférieure de 2 UDE mais aussi à cause du budget alloué.

4.3 - L'AOP « Oscypek » va profiter aux éleveurs de brebis uniquement

La création d'une appellation d'origine protégée « Oscypek » (ratifiée le par le Règlement (CE) n° 127/2008 de la Commission du 13 février 2008), permet de protéger l'origine et le mode de fabrication du fromage « Oscypek » réalisé à partir d'un mélange de lait de brebis et de vaches (l'aire d'appellation comprend les Pieniny et d'autres zones de montagne des Carpates polonaises). Avec une augmentation du prix, et un marché, qui d'après les patrons-bergers, s'ouvrirait à l'export, les quantités vendues pourraient ainsi être augmentées. Mais la demande d'appellation stipule que le fromage soit réalisé avec un mélange de lait contenant 60% de lait de brebis : l'augmentation de prix ne bénéficierait qu'aux bergers et aux producteurs ovin viande et lait. D'après K Gorlach, l'IGP « Oscypek » pourrait même défavoriser les producteurs de fromages au lait de vache, qui ne pourraient plus vendre leur fromage sous le nom d'« Oscypek », et même s'ils changeaient de nom (Golka est parfois employé pour désigner leurs fromages), une différenciation de prix nette avec les bergers apparaîtrait. À moins qu'ils ne réorientent leur production vers la production ovin lait, comme les éleveurs de type « ovin lait sans transhumance » l'ont fait depuis les années 2000... Mais ce système de production nécessite avec les prix des fromages actuels (13 €/kg) une surface minimale de 9 ha/actif familial pour devenir rentable.

4.4 - Des conditions de plus en plus strictes pour l'élevage bovin

Les conditions pour maintenir son élevage bovin vont devenir encore plus strictes vis-à-vis de l'UE, mais aussi vis-à-vis de la laiterie :

- Le quota devra être au minimum de 2500 L pour être membre de la laiterie en 2007, ce qui risque de dégrader les perspectives des petites exploitations laitières qui sont à la limite de la cessation de leur activité agricole.
- Les normes européennes stipulent que la plate-forme pour fumier doit mesurer $3,5 \text{ m}^2/\text{UGB}$ et le réservoir à lisier, $2,5 \text{ m}^3/\text{UGB}$. Les agriculteurs qui réalisent des épandages de lisier très fréquents ont généralement des réservoirs plus petits ($1,5 \text{ m}^3/\text{UGB}$).
- Le chargement ne doit pas dépasser 2 UGB/ha pour limiter l'épandage d'azote organique à 170 unités/ha. Or le phénomène de vente d'herbe sur pied qui a remplacé, depuis 2004, les contrats de bail, rend impossible de justifier, pour certaines exploitations, le respect du chargement UGB.

Des financements sont prévus pour aider les exploitations à se mettre aux normes, mais les conditions de ces aides ne sont pas connues. Ces nouvelles mises aux normes vont-elles encore provoquer le départ d'agriculteurs ?

4.5 - Propositions de projets de développement pour maintenir une agriculture familiale dans la région

4.5.1 - Des projets, mais pour quel modèle de développement ?

Dans un contexte global de tendance à la déprise agricole, les projets de développement présentés ci-dessous répondent à un modèle agricole durable qui permet de maintenir le maximum d'emplois en milieu rural, tout en assurant une répartition équitable des ressources. Les projets de développement présentés cherchent à répondre à bon nombre de dysfonctionnements du système agricole mis en évidence dans l'étude, au travers d'idées concernant l'accès aux ressources et les débouchés économiques des productions.

Cette région a un potentiel touristique fort : il s'agit de touristes essentiellement polonais dont le revenu moyen ne cesse de croître. Cette classe moyenne est de plus en plus sensible aux produits de qualité et aux produits régionaux. Il est fait l'hypothèse, dans la suite, que le développement trop important du tourisme (qui assure néanmoins des emplois en milieu rural), de l'urbanisation et des services hôteliers peut provoquer une dégradation de la région du point de vue des paysages et de la nature.

Ainsi un développement durable de cette région consisterait en une cohabitation des fonctions touristiques et récréatives avec une production animale de qualité maximale, sans influence négative sur l'environnement. L'élevage extensif d'ovins et l'élevage de bovins, fondés sur une utilisation des ressources fourragères locales, et notamment les prairies permanentes, est, comme on l'a vu, un compromis intéressant entre la productivité agricole et une utilisation durable des ressources. En effet, outre une utilisation d'intrants chimiques très limitée, les prairies utilisées de façon extensive permettent de limiter l'érosion et d'augmenter la rétention de l'eau dans les montagnes.

4.5.2 - Projets concernant tous les systèmes de production

- Remembrement

Les agriculteurs estiment que leur temps de travail pourrait diminuer de 30% si leur SAU se trouvait divisée en moins de cinq parcelles. Déjà pratiqué officieusement (échanges verbaux de

parcelles) par de nombreux agriculteurs, le remembrement des parcelles (en lots de 2 à 10 ha) constitue une condition essentielle pour améliorer la productivité de tous les systèmes (sauf les systèmes de production patron-berger, bénéficiant déjà de parcelles remembrées). Le système de pré retraites permet déjà de favoriser le remembrement, mais très lentement. Les frais notariaux sont très élevés (de l'ordre de 1300 €/ha) et constituent le principal frein au remembrement réel des parcelles et leur prise en charge par l'État n'est pas à l'ordre du jour.

- Organisation des filières courtes de commercialisation en lien avec le tourisme

Il apparaît clairement que cette région possède des possibilités productives qui ne sont pas suffisamment exploitées, par manque de débouchés : seule la laiterie de Nowy Targ et le négociant de viande de Golkowice constituent des débouchés intégrés dans l'économie nationale. La vente directe des produits alimentaires transformés ou non (produits laitiers, viande de veau, agneau, porc, produits de la cueillette dans les forêts) est déjà très développée dans cette région, le long des routes, dans des marchés, en vente directe à la ferme, mais dans les villes les plus touristiques il n'existe pas un seul magasin de produits régionaux.

La vente directe de produits laitiers issus du lait de vache est désormais interdite sans quotas de vente directe depuis 2004, mais la législation concernant les autres produits n'est pas claire. Cette économie locale appartient le plus souvent à ce que les autorités polonaises appellent la « zone grise » : elle n'est pas autorisée mais pas encore réprimée. Ainsi l'organisation d'un groupement de producteurs faciliterait la mise en place d'une législation favorable, la transparence des ventes, la traçabilité, mais aussi la communication autour de ces produits transformés et le développement du marché dans la région ou au niveau national. Enfin, le développement local d'ateliers de transformation des produits (comme il en existe déjà chez certains acheteurs du lait hors quotas, de manière totalement illégale), passant notamment par un assouplissement de la réglementation, appuierait ces filières courtes.

- Développer l'agrotourisme en créant un label « chambres d'hôtes » ou « gîtes » permettant de garantir la qualité de la prestation, et de rassembler l'offre.
- Développement de l'information aux agriculteurs

Les outils d'aides mis en place par l'UE sont incontestablement nombreux et diversifiés : mais les agriculteurs s'y perdent et confondent toutes ces notions qui font référence à des politiques agricoles et environnementales nouvelles pour eux. Ainsi, notamment pour les aides aux exploitations comprises entre 2 et 4 UDE, il est difficile de comprendre pourquoi tous les agriculteurs qui auraient pu en bénéficier n'en ont pas fait la demande.

L'organisme de conseil agricole d'État du département (ODR) se concentre à aider les agriculteurs à remplir leurs bulletins (envoyés à l'ARiMR, agence de paiement) de demande de subventions, de quotas, et de préretraite. Mais l'information concernant les aides agro-environnementales, les aides aux exploitations comprises entre 2 et 4 UDE, et des crédits agricoles circule encore de manière imparfaite, faute de personnel certainement, et de moyens d'information pour les agriculteurs.

4.5.3 - La création d'une filière de lait « bio »

Au niveau de l'itinéraire technique, il est possible, voire aisé de se convertir en mode de production biologique pour tous les systèmes de productions décrits, car l'apport en fertilisants minéraux et en pesticides est faible, et les rotations de 5 à 8 ans pratiquées par les systèmes les moins spécialisés sont celles préconisées par les organismes certificateurs. Quatre exploitations en production biologique ont été enquêtées, la part de toutes subventions à l'hectare (372 €/ha/an en moyenne) dans leur revenu agricole s'élevant alors à 40-45%. C'est surtout l'absence de débouchés, accompagnée d'une lourdeur administrative (nombreux formulaires à remplir) qui décourage les agriculteurs. Le manque d'information claire constitue également un facteur rebutant. Dans le département de Nowy Sącz voisin, une laiterie est en cours de création d'une

filière de lait « bio », et la laiterie de Nowy Targ, quant à elle, envisage également la création d'une telle filière, mais n'envisage pas d'investir dans la conversion des petites exploitations laitières de la zone d'étude, mais dans un département voisin où le problème du morcellement des parcelles est moins significatif. Les débouchés sont donc présents en Pologne, mais ne concernent pas la zone d'étude.

4.5.4 - Pour les exploitations possédant des brebis

- Amélioration de la productivité laitière des brebis

La race « Brebis polonaise des montagnes », qui représente 70% des races de brebis de troupeaux des Carpates polonaises a été sélectionnée pendant un siècle pour ses qualités lainières. Ainsi sa productivité laitière est basse : 50 à 60 L/lactation (plus de 200 L/lactation pour les brebis Lacaune). Une amélioration de la productivité laitière pourrait être envisagée en partant néanmoins des races locales, c'est-à-dire sans que les agriculteurs aient à renouveler tout leur troupeau : en croisant ces brebis avec des races Lacaune (ou Frisonne), par exemple, comme le font déjà certains bergers. Mais une attention particulière doit être portée sur la conservation des caractères rustiques de ces brebis, qui sont à l'air libre pendant tout l'été, et sont donc très résistantes aux aléas climatiques de l'été, et sont capables de marcher dans des terrains escarpés. L'introduction du système de contrôle de productivité et de qualité laitière associé à une aide à l'amélioration des races pourrait être envisagée.

- Création de groupements de producteurs

On entend souvent que « la viande d'agneau n'est pas très populaire en Pologne » mais l'étude a montré que les ventes d'agneaux engraisés à l'herbe, aux particuliers, constituent un des débouchés économiques (moins important que les ventes d'agneaux de lait à l'export) des systèmes d'élevage ovins, qu'ils participent à la transhumance ou non : la viande d'agneau trouve donc des acheteurs. Ces ventes sont néanmoins interdites. En effet, l'abattage des animaux jusqu'à 6 mois n'est autorisé que pour les consommations personnelles, et la création d'un petit abattoir est soumise à une réglementation très stricte. L'organisation d'une filière courte de vente de viande locale, passant à la fois par des changements au niveau de la réglementation et surtout par la création d'un groupement de producteurs permettrait également de rendre les ventes plus transparentes. La création d'une IGP « Viande d'agneau des Carpates », qui n'est pas programmée pour le moment, serait également profitable pour les producteurs de viande ovine, des bergers jusqu'aux éleveurs mixtes cette fois-ci.

- Création de nouveaux produits transformés à base de lait de brebis

L'« Oscypek » a une valeur traditionnelle forte, ce qui le rend très attrayant. Mais ce fromage à pâte pressée et fumée a un goût très caractéristique : alors que les importations de fromages étrangers voient le jour dans les supermarchés polonais, pourquoi les éleveurs ne fabriquent-ils pas d'autres fromages, à pâte molle et affinés ? Il n'existe pas de telle tradition dans les Carpates polonaises, les transformations de produits laitiers en fromages blancs prédominant (car ils étaient intégrés dans un système de laiteries très soutenu pendant l'époque soviétique). Le volume estimé de consommation de fromages par les polonais est de 10,6 kg/habitant en 2006, d'après l'Institut de l'élevage (23 kg/habitant/an en France), et même si ce sont les fromages peu affinés qui prédominent, les achats de fromages de garde progressent parmi les classes moyennes.

Conclusion

Bien que le milieu naturel des Pieniny présente de nombreux handicaps défavorables à des rendements agricoles élevés, de nombreuses familles paysannes ont su tirer profit de ces montagnes au cours de l'histoire et aujourd'hui encore, mais pour combien de temps encore ? Le système agraire de la région des Pieniny actuel est avant tout fondé sur une agriculture familiale, traditionnelle, de semi-subsistance, intensive en travail, faiblement intégrée au marché. Il semble durable d'un point de vue à la fois social (réseaux d'entraide développés, transhumance commune

des brebis...) et environnemental (autofourniture du troupeau, peu d'intrants chimiques, chargement faible, utilisation d'énergies renouvelables) et répond aux critères de l'UE de maintien d'espaces ouverts et peu embroussaillés. Et pourtant, bien que la région des Pieniny connaisse avec le tourisme des conditions économiques plus avantageuses qu'une zone rurale de montagne moins visitée, la déprise agricole qui a commencé depuis les années 1990 s'est accrue avec l'entrée dans l'UE. En effet, 30 des 36 exploitations visitées dans la zone dégagent un revenu global inférieur au salaire moyen polonais, ce qui incite très peu les jeunes à reprendre l'activité de leurs parents (taux de succession de 20% environ). De plus, l'ouverture du marché du travail aux polonais dans certains pays depuis l'entrée dans l'UE a également accéléré l'émigration. Pourtant l'entrée dans l'UE a permis un soutien financier important sans lequel une partie des exploitations aurait déjà disparu.

Bien que minoritaires, les systèmes de production qui nécessitent des investissements importants (patrons-bergers, bovin lait spécialisé, et certains systèmes combinés à l'agrotourisme) ont un avenir assuré. Seuls ces systèmes ont bénéficié des aides de préadhésion à l'UE et vont bénéficier de l'AOC « Oscypek ». Mais la rareté des débouchés, l'inégalité de la répartition des aides (à l'échelle nationale et européenne, puisque les aides des agriculteurs polonais ne seront égalisées avec celles des pays de l'UE-15 qu'en 2013), couplée à des normes sanitaires européennes coûteuses à mettre en œuvre, et une information mal diffusée sur les droits aux différentes subventions, rend l'avenir des autres systèmes de production, et notamment des systèmes laitiers qui ne sont plus dans le circuit de la laiterie, beaucoup moins certain. Dans un contexte d'augmentation du pouvoir d'achat de la classe moyenne polonaise et d'une sensibilité accrue aux produits régionaux, l'organisation officielle de filières courtes de commercialisation (pour la viande ovine et les fromages notamment) et de groupements de producteurs qui ferait émerger une économie locale souterraine depuis longtemps est urgente pour diminuer la paupérisation des agriculteurs et la déprise agricole, avec toutes les conséquences (économiques, sociales, environnementales) qu'elle engendre.

Bibliographie

- Bafoil François (2007), *Les paysans polonais. Évolutions des structures agricoles et mobilisations sociales et politiques de 1989 à 2006*, La Pologne, CERI, Fayard.
- Bafoil François, Guyet Rachel, L'Haridon Loïc, Tardy Vladimir (2003), Pologne. Profils d'agriculteurs, *Courrier des pays de l'Est*, La Documentation française, Paris.
- Bazin G. (2007), Politique agricole commune à l'Est. Premiers résultats, *Le Courrier des Pays de l'Est* n° 1063.
- Bobińska Celina, Goy Joseph [et al.] (1981), *Les Pyrénées et les Carpates, XV^e-XX^e siècles, recherches franco-polonaises comparées*, ed. Uniwersytet Jagielloński.
- Cirad, Gret (2006), *Memento de l'agronome*, Ministère des affaires étrangères.
- Duchauffour Ph. (1991), *Pédologie, Sol, Végétation, Environnement*, Masson, Paris.
- Ducoeurjoly D., Pillon S. (2002), *Analyse- Diagnostic d'une région agricole de Warmie-Mazurie en Pologne et perspective d'avenir des agriculteurs*, INA - PG.
- Dufumier M. (1996), *Les projets de développement agricole, Manuel d'expertise*, ed. Karthala.
- Elhai H. (1968), *Biogéographie*, édition Armand Collin, collection U.
- GUS (Główny Urząd Statystyczny, Institut National de Statistiques polonaises) : www.stat.gov.pl
- Halamska M., Lamarche H., Maurel M.-C. (2003), *Le repli paysan, trajectoires de l'après communisme en Pologne*, édition L'Harmattan.
- Hamnett Robert G., Twardy S. (2000), *Niskonakładowe sposoby wypasu owiec w Karpatach Polskich*, IMUZ.

Institut de l'élevage, La filière laitière en Pologne (2007), *Dossier Économie de l'Élevage* n° 370, sept. 2007.

Jagus A., Twardy S. (2006), *Wpływ zróżnicowanego użytkowania łąki górskiej na plonowanie runi i cechy jakościowe odpływających wód*, édition IMUZ.

Journal officiel de l'Union Européenne, Règlement n° 510/2006 du conseil, demande d'enregistrement du produit « Oscypek ».

Ministère polonais de l'agriculture, Centre de conseil agricole de Brinów, *Programy Rozwoju Obszarów Wiejskich 2004-2006 i 2007-2013, Plans de développements ruraux pour les périodes 2004-2006 et 2007-2013*.

OCDE, Perspectives des migrations internationales, SPEMI, édition 2007.

Pouliquen Alain, La privatisation des industries agro-alimentaires en Pologne, paru dans *Le courrier des pays de l'Est* n° 385, 1993.

Pukański M. (1995), *Życie gospodarcze na Spiszu w naszym stuleciu*, ed. Secesja, Cracovie.

Tymowski M. (2003), *Une histoire de la Pologne*, La Librairie polonaise, éditions Noir sur blanc.